

DEPARTEMENT
SAVOIE
CANTON
MOUTIERS
COMMUNE
BRIDES-LES-BAINS

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 26 – 39

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU 1^{ER} ADJOINT

Le Maire de la commune de Brides-les-Bains,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026.

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire ;

Article 1 : À compter du 21 mars 2026, **Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint**, est délégué pour intervenir dans les domaines concernant les Finances, le lien social, intergénérationnel, les affaires scolaires, logement et aux Ressources Humaines, de la collectivité de Brides-les-Bains.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de la part de Monsieur le Maire, **Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint**, sera autorisé à signer tous documents relatifs à la bonne gestion de la collectivité. Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « **par délégation du Maire** ».

Article 3 : La présente délégation étant consentie par le Maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 4 : La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de l'affichage en mairie. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Brides-les-Bains,

Le .../.../.....



Le Maire,
Bruno PIDEIL.

Je soussigné, **Monsieur Bernard ABRIGNANI, 1^{er} adjoint**, atteste avoir pris connaissance du présent arrêté.

Date : 24/03/2026

Signature :